

Celui-ci veut-il confirmer le fait que le Canada a participé à des expériences à caractère offensif en matière d'armes biologiques, chimiques et nucléaires, et le ministre entend-il révéler publiquement ces faits en déposant à la Chambre, ou en renvoyant à un comité, tous les documents relatifs au rôle que le Canada joue et a déjà joué dans le domaine de ces armements, avant que ne commence la mise à l'essai des missiles de croisière?

Des voix: Bravo!

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le député de Regina-Est me pose une question à caractère historique. La politique du gouvernement est très nette en ce qui a trait à la guerre chimique ou biologique. Nous sommes signataires de la Convention internationale de 1925 qui interdit la guerre biologique et chimique. Les mêmes dispositions se retrouvent dans le protocole d'entente que nous avons conclu à Genève en 1972. Les pourparlers qui se déroulent à Genève visent à compléter l'interdiction du stockage et de la production de toute arme chimique. Cette question est encore débattue à Genève devant la commission sur le désarmement. Par contre, le Canada a la responsabilité, et je me dois moi-même, à titre de ministre de la Défense nationale, de protéger par tous les moyens nos soldats ainsi que la population canadienne contre une attaque éventuelle de cette nature.

Mlle Jewett: Au moyen de la guerre chimique?

M. Lamontagne: Si nous mettons ces armes à l'essai ou si nous les employons, c'est rigoureusement à des fins défensives, c'est en vue de protéger nos soldats le cas échéant.

* * *

LA CONSTITUTION

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES À LA PROCHAINE CONFÉRENCE—LA POSSIBILITÉ D'UNE CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE LE LENDEMAIN

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné les discussions qui se poursuivent au sujet de l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres les 15 et 16 mars prochains, le premier ministre peut-il dire si des invitations ont été adressées à des groupes féminins afin qu'ils puissent également être représentés? Peut-il également nous dire s'il a invité les premiers ministres à une conférence économique le lendemain, soit le 17 mars, et si tel est le cas, s'agira-t-il d'une séance publique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, en réponse à la première partie de la question du député, ma réponse est analogue à celle que j'ai donnée à propos de la représentation des Métis. Toutefois, je ne crois pas qu'il incombe au gouvernement fédéral de désigner les membres des délégations provinciales, territoriales ou autochtones.

Questions orales

Nous savons que des femmes feront partie de certaines délégations et participeront aux délibérations dans certains cas. Je ne peux pas dire, parce que je ne peux décider quels seront les participants, si des femmes feront partie des délégations.

Quant à la deuxième partie de la question du député, j'ai proposé aux gouvernements provinciaux, étant donné que tous leurs représentants seront en ville pour assister à une conférence constitutionnelle, que nous devrions consacrer quelques heures à examiner la situation économique. Les ministres des Finances des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral doivent se réunir la semaine prochaine. Ils voudront peut-être nous soumettre certaines questions, mais ils devront certes se pencher sur des questions à court terme, car leurs discussions porteront sur les prochains budgets provinciaux et celui du gouvernement fédéral. J'espère que les premiers ministres provinciaux et moi-même aurons le temps d'aborder des questions économiques à moyen et à long terme. J'ai proposé que la réunion ait lieu le soir, mais j'accueillerai volontiers toute proposition des premiers ministres provinciaux quant au moment opportun de la tenir.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'INDEXATION DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Gary F. McCauley (Moncton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme madame le ministre le sait sûrement, l'indice des prix à la consommation a chuté en janvier. Madame le ministre aurait-elle l'obligeance de dire à la Chambre quelle sera l'incidence de cette baisse sur l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse à la fin du premier trimestre de cette année?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, les vieillards ont reçu en février et recevront en mars les chèques dont le montant était plafonné. Ces chèques s'élèvent à \$250.62 dans les deux cas, mais j'ai de très bonnes nouvelles à leur annoncer. Les chèques du mois d'avril . . .

M. Crosbie: Surprise!

M. Lawrence: Vous n'avez qu'à le lire.

Mme Bégin: . . . et tous ceux du prochain trimestre, étant donné le succès de la campagne des 6 et 5 p. 100, seront entièrement indexés sur le coût de la vie pour toutes les personnes âgées du Canada. En d'autres termes, l'inflation a tant baissé que les personnes âgées ne seront même pas touchées par la campagne des 6 et 5 p. 100.

Mlle MacDonald: Ainsi, votre loi n'était même pas nécessaire.

Mme Bégin: Voilà de très bonnes nouvelles. Les chèques s'élèveront à environ \$254.